



2017-02-016-DR/CPA

nomenclature: 1.6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 FEVRIER 2017

OBJET : LANCEMENT DU MARCHÉ DE RÉHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le neuf février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENT:

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 32



2017-02-016-DR/CPA - LANCEMENT DU MARCHE DE REHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

La délégation permanente de signature accordée par le Conseil municipal au Maire en matière de marchés publics ne concernant que les marchés de travaux inférieurs à 250 000 euros HT, il est nécessaire d'autoriser le M. le Maire à lancer une consultation pour le marché de travaux de réhabilitation du centre technique et à signer les pièces du marché.

Le montant estimé des travaux est arrêté au stade de l'Avant Projet Définitif à 3 449 000 euros HT soit 4 138 800 euros TTC.

Le marché correspondant est composé de 11 lots décomposés comme suit :

- Lot 1: VRD
- Lot 2: Macro-lot : démolition et désamiantage, gros œuvre, charpente métallique, couverture, menuiserie aluminium, sols industriels
- Lot 3 : menuiserie bois -signalétique
- Lot 4 : plâtrerie – Faux plafond
- Lot 5 : carrelage – chape – faïence
- Lot 6 : sols souples
- Lot 7 : peinture
- Lot 8 : électricité
- Lot 9 : chauffage plomberie
- Lot 10 : signalétique
- Lot 11 : pompe à essence.

Compte tenu de la complexité du projet et de l'état des bâtiments à démolir et à restructurer, le lot n° 2 est un macro-lot permettant d'assurer :

- une plus grande cohérence entre la démolition d'une partie du bâtiment et sa restructuration qui doit se réaliser en deux temps
- une plus grande fluidité entre les corps d'état
- une plus grande rapidité d'exécution et de coordination permettant la restructuration de l'équipement dans les meilleurs délais, cette restructuration devant se faire en site occupé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-29 et L 2122-21-1

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 27 mars 2016, et notamment l'article relatif aux procédures adaptées

Considérant que le montant prévisionnel des travaux est arrêté à 3 449 000 euros HT soit 4 138 800 euros TTC au stade APD.

Considérant que ce montant est inférieur au seuil des procédures formalisées en marché de travaux



DELIBERE

AUTORISE M. le Maire à engager la procédure de passation de marché public et de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation du centre technique municipal

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés et les pièces correspondantes.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Vote: 30

Pour: 30

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 13 février 2017
Le Maire

